

RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 02101
Numéro SIREN : 808 165 815
Nom ou dénomination : ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000065

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

ORDONNANCE

Nous, Marie-France BANCEL, par délégation du Président du tribunal de commerce de Nîmes,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

Monsieur Pierre-Alban TEXIER, agissant en qualité de Président de la **SAS ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE** dont le siège social est 4 rue des Marronniers - 30820 CAVEIRAC, immatriculée au RCS de Nîmes, sous le numéro 808 165 815 ;
représentée par **Maître LAMOUREUX DE BELLY Marie-Odile**, membre de **LEXIATEAM**, Avocat au barreau de Montpellier, y demeurant 183 avenue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER ;

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/12/2022

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 de la **SAS ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE** dont le siège social est 4 rue des Marronniers - 30820 CAVEIRAC, immatriculée au RCS de Nîmes, sous le numéro 808 165 815 ;

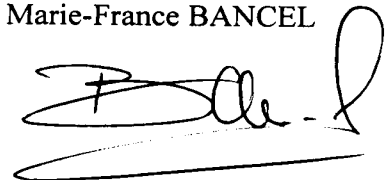
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Nîmes, le 06/07/2022

Le greffier associé,
Jean-David VIDAL



Par délégation du Président,
Marie-France BANCEL



Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.8 € TTC (23.25 € HT – 4.65 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme



**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Je soussigné, Pierre-Alban TEXIER,

Agissant en qualité de Président de la société ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE, Société par actions simplifiée au capital de 1 229 euros, dont le siège social est 4 Rue des Marronniers – 30820 CAVEIRAC immatriculée au RCS de NÎMES sous le numéro 808 165 815,

Ai l'honneur de vous exposer :

- Que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2021, qu'elle devrait réunir son assemblée générale annuelle chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2022 ;
- Qu'en raison d'une opération de restructuration du capital ainsi qu'une émission obligataire en cours, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

Le requérant sollicite qu'il vous plaise, Madame, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31 décembre 2022, le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Caveirac, le 28 juin 2022


Pour la société ALTEX CONSEILS ET EXPERTISE
Pierre-Alban TEXIER
Président